



## Commune d'HURIGNY – 71870

### NOTE SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL voté le 3 avril 2024

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

#### BUDGET PRINCIPAL 2024

#### I/ Eléments de contexte sur la situation financière de la commune

La population totale d'HURIGNY (source INSEE) :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 060 hab	2 097 hab	2 090 hab	2 075 hab	2 062 hab	2 042 hab	2 025 hab

La population DGF d'HURIGNY :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 091 hab	2 128 hab	2 122 hab	2 111 hab	2 097 hab	2 077 hab	2 076 hab

La population de la commune était en constante évolution depuis plusieurs années mais le recensement effectué en 2019 a montré une légère diminution.

La commune d'HURIGNY fait partie de Mâconnais Beaujolais Agglomération, à fiscalité propre.

Les contributions professionnelles (CFE, CVAE, IFR, TASCOT) sont donc perçues par l'agglomération qui reverse en contrepartie une attribution de compensation (ACTP) correspondant au produit communal de la taxe professionnelle 2004, diminuée du coût net des charges transférées.

## **II/ Priorités et résultats du budget 2024**

Le budget 2023 se clôture avec :

- un excédent de la section de fonctionnement de 243 201.83 € qui sera reporté au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2024,
- un excédent de la section d'investissement de 274 938.81 € qui sera reporté au compte 002 de la section d'investissement du budget 2024.

Les principales dépenses d'investissement du budget 2024 sont :

- l'agrandissement de la bibliothèque municipale et de la mairie,
- l'aménagement d'une garderie périscolaire pour l'accueil des élèves de l'école élémentaire,
- l'achat de matériels pédagogiques et informatiques pour les écoles,
- à l'école élémentaire, la réfection des parquets des classes et l'aménagement de la cour,
- l'achat de matériel informatique pour la mairie,
- l'acquisition d'un microtracteur.
- des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans différents quartiers
- la réfection des trottoirs rue du Clos du Château (2<sup>e</sup> tranche),

### **1- Les dépenses de fonctionnement 2024**

Les charges à caractère général sont maîtrisées.

Le poste le plus important reste les dépenses d'énergie (électricité, gaz, combustibles et carburants) même si on enregistre une réelle maîtrise de ces dépenses qui passent de 138 227.62 € en 2022 à 89 377.66 € en 2023. Cela s'explique notamment par toutes les dispositions prises dans les différents bâtiments communaux (régulation du chauffage, installation de lampes basse consommation, ...) et extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 h 30 dans toute la commune.

Le budget alloué à l'achat des fournitures scolaires a été revalorisé pour tenir de la hausse des prix.

Les fournitures d'entretien et de petits équipements sont stables ainsi que la majorité des autres postes.

Les charges de personnel sont reconduites en intégrant l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024 et la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée en avril 2024.

Les autres charges de gestion courante (indemnités de fonction, subventions aux associations) sont quasi identiques à 2023.

Les autres postes de dépenses sont subis telles les contributions obligatoires aux syndicats intercommunaux.

A noter que :

- la contribution au Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants est en hausse (35 301.08 € en 2022 - prévision 2023 = 45 000 €).
- les contributions au service départemental d'incendie et au service instructeur d'autorisation du droit des sols sont désormais réglées par l'Agglomération qui la déduit de notre ACTP.
- le transfert de la compétence gestion des eaux pluviales (GEPU) à MBA sera également retenu sur notre ACTP.

Le total des prévisions des dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement, est de 1 367 565 € en 2024 (pour mémoire en 2023 = 1 382 662 €).

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	560 555,00	0,00	522 877,00	522 877,00	522 877,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	617 600,00	0,00	623 000,00	623 000,00	623 000,00
014	Atténuations de produits	23 600,00	0,00	35 820,00	35 820,00	35 820,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	163 860,00	0,00	170 020,00	170 020,00	170 020,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 365 615,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 351 717,00</b>	<b>1 351 717,00</b>	<b>1 351 717,00</b>
66	Charges financières	4 978,00	0,00	3 185,00	3 185,00	3 185,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	600,00		600,00	600,00	600,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 373 193,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 357 502,00</b>	<b>1 357 502,00</b>	<b>1 357 502,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	40 495,00		94 227,00	94 227,00	94 227,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 069,00		10 063,00	10 063,00	10 063,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>50 564,00</b>		<b>104 290,00</b>	<b>104 290,00</b>	<b>104 290,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>1 423 757,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 461 792,00</b>	<b>1 461 792,00</b>	<b>1 461 792,00</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>	
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>1 461 792,00</b>	

La section de fonctionnement s'équilibre donc à 1 461 792 € en dépenses et recettes.

## 2- Les recettes de fonctionnement 2024

### \* La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Les dotations attribuées sont les suivantes

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
175 607 €	173 205 €	173 773 €	171 649 €	168 722 €	167 152 €	165 477

Au jour de l'établissement de cette note la DGF définitive 2024 n'est pas connue, mais une simulation faite sur le site de l'AMF permet de réaliser une estimation de 163 950 €, soit une légère diminution.

Il en est de même pour la Dotation de Solidarité Rurale et la dotation nationale de péréquation, inscrites pour un montant légèrement inférieur à 2023.

**\* La dotation de solidarité rurale (DSR)**

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (estimation)
29 627 €	31 214 €	31 617 €	31 919 €	31 230 €	31 545 €	36 726	35 000 €

**\* La dotation nationale de péréquation (DNP)**

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (estimation)
10 850 €	11 673 €	13 273 €	12 607 €	12 316 €	11 972 €	11 328	11 000 €

La variation pour la commune de ces trois dotations de l'état est inconnue à ce jour.

**\* Les taux d'imposition en 2024**

Depuis l'année 2000 incluse, tous les projets ont été financés sans augmentation de la pression fiscale, sauf :

- en 2005 : jusqu'en 2004, les taxes d'habitation et foncières comportaient des parts communale et intercommunale distinctes. A partir de 2005, la part intercommunale de ces deux taxes a disparu puisque les communautés d'agglomération sont principalement financées par les produits des taxes professionnelles et des dotations de l'État. Les compétences précédemment exercées par la Communauté de communes du Mâconnais, jusqu'à sa dissolution, sont restées à la charge financière des communes qui la composaient, non seulement pour celles qu'elles ont récupérées directement mais aussi pour celles qui ont été transférées à la CAMVAL. En effet, pour ces dernières, les charges correspondantes sont déduites de la compensation de taxe professionnelle reversée par la CAMVAL à ces mêmes communes, dont HURIGNY. Pour assumer ces charges, la Commune a donc récupéré les taux des précédentes taxes intercommunales qui se sont ajoutés aux taux communaux 2004. Cette gymnastique fiscale n'a donc pas eu de répercussion pour les contribuables.
- en 2011 : une augmentation de 2% est intervenue pour permettre en particulier de faire face à la diminution de certaines aides extérieures et à l'augmentation prévisible de certaines dépenses, en particulier celles liées aux orientations intercommunales dans le domaine de la petite enfance.

Considérant qu'afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le produit fiscal de référence est suffisant, le Conseil Municipal, sur avis de la commission communale des finances, a décidé de maintenir en 2024 les taux votés pour l'année 2023.

Les taux de référence restent donc établis à :

- Taxe foncière bâtie : **39.06 %**,
- Taxe foncière non bâtie : **45.35 %**,
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) : **11.05 %**,

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 344 028	39,08	110,67	2 450 000	956 970	39,08	956 970
Taxe foncière non bâties (TFNB)	82 359	45,35	125,25	85 500	38 774	45,35	38 774
Taxe d'habitation (TH)	125 441	11,05	50,66	102 400	11 315	11,05	11 315
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>Total</b>					1 007 059		1 007 059

Puis il convient d'ajouter les allocations compensatrices et déduire la contribution du coefficient correcteur :

**IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS**

**Taxe foncière bâtie :**

a. Personnes de condition modeste	709
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : expo de longue durée	226

**Taxe foncière non bâtie**

4 320

**Taxe d'habitation :**

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1 007 059		-67 472		939 587

Le produit net réellement perçu par la commune, à taux identiques, est de 939 587 €. Le produit supplémentaire généré par rapport à 2023 (+ 33 644 €) résulte de la revalorisation des bases par les services fiscaux.

Les autres produits tels les autres participations et les revenus des immeubles sont constants par rapport aux années précédentes.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	14 600,00	0,00	14 600,00	14 600,00	14 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	85 400,00	0,00	104 500,00	104 500,00	104 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	83 162,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
731	Fiscalité locale	901 300,00	0,00	974 587,00	974 587,00	974 587,00
74	Dotations et participations (3)	228 995,00	0,00	226 105,00	226 105,00	226 105,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	89 800,00	0,00	103 500,00	103 500,00	103 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 403 257,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 461 292,00</b>	<b>1 461 292,00</b>	<b>1 461 292,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 403 757,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 461 792,00</b>	<b>1 461 792,00</b>	<b>1 461 792,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>20 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 423 757,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 461 792,00</b>	<b>1 461 792,00</b>	<b>1 461 792,00</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>1 461 792,00</b>

L'autofinancement prévisionnel reflète, pour un budget voté en équilibre, les ressources propres correspondant à l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer obligatoirement le remboursement du capital des emprunts de la dette puis les nouveaux investissements de la commune.

Le total des prévisions des recettes de fonctionnement est de **1 461 792 €**.

### 3- Les dépenses d'investissement 2024

Pour rappel, les principales dépenses d'investissement 2023 étaient les suivantes :

- étude de faisabilité pour la création d'une ZAE à la Grisière,
- étude de faisabilité pour la création d'une ZAC Habitat,
- acquisition d'une tondeuse autoportée,
- acquisition de matériels et outillages pour les services techniques,
- installation d'un logiciel pour la gestion de l'accès à l'espace multisports,
- acquisition de matériels informatiques pour les établissements scolaires,
- acquisition d'un écran collaboratif et de mobilier pour la mairie,
- remplacement de l'installation téléphonique de la mairie suite à un sinistre,
- agrandissement de la bibliothèque et de la mairie,
- réfection d'une partie des sanitaires de l'école maternelle,
- installation d'un système de vidéoprotection dans la commune,
- mur d'enceinte du parc du château,
- aménagement d'un parcours sportif de santé dans le parc du château,
- réfection des trottoirs rue du Clos du Château (1<sup>ère</sup> tranche), rue des Lombards.

Le budget 2024 prévoit la poursuite de certains travaux commencés au cours de l'année 2023 et des projets nouveaux.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	60 050,00	45 546,00	3 000,00	3 000,00	48 546,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	138 689,00	10 438,00	115 985,00	115 985,00	126 423,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 340 202,00	203 404,00	1 106 932,00	1 106 932,00	1 310 336,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 538 941,00</b>	<b>259 388,00</b>	<b>1 225 917,00</b>	<b>1 225 917,00</b>	<b>1 485 305,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	67 273,00	0,00	69 066,00	69 066,00	69 066,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>67 273,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 066,00</b>	<b>69 066,00</b>	<b>69 066,00</b>
45 ..	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 606 214,00</b>	<b>259 388,00</b>	<b>1 294 983,00</b>	<b>1 294 983,00</b>	<b>1 554 371,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>20 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 626 214,00</b>	<b>259 388,00</b>	<b>1 294 983,00</b>	<b>1 294 983,00</b>	<b>1 554 371,00</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>1 554 371,00</b>

Les principaux postes de dépenses d'investissement pour 2024 sont :

- l'étude de la ZAC Habitat = 14 346 €
- l'étude de la ZAE la Grisière = 18 000 €
- l'étude de la réhabilitation de la garderie = 13 200 €
- l'acquisition d'un microtracteur = 46 000 €
- l'achats de matériels et outillages pour les services techniques = 11 000 €
- l'achat de matériels pédagogiques et informatiques pour les écoles = 9 000 €,
- l'achat de matériel informatique pour la mairie = 3 250 €,
- la construction d'une garderie périscolaire pour les élèves de primaire = 150 000 € (début de l'opération),
- des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans différents quartiers = 444 410 €,
- l'agrandissement de la bibliothèque municipale et de la mairie = 164 000 €,
- l'abri du pressoir = 24 045 €,
- des travaux divers de bâtiments = 430 209 €

Le total des prévisions des dépenses d'investissement est de **1 554 371 €**.

## 4- Les recettes d'investissement 2024

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	182 165,00	87 212,00	165 730,00	165 730,00	252 942,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>182 165,00</b>	<b>87 212,00</b>	<b>165 730,00</b>	<b>165 730,00</b>	<b>252 942,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	132 000,00	0,00	124 900,00	124 900,00	124 900,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	172 816,00	0,00	243 201,00	243 201,00	243 201,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	546 000,00	546 000,00	7 000,00	7 000,00	553 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>851 816,00</b>	<b>546 000,00</b>	<b>376 201,00</b>	<b>376 201,00</b>	<b>922 201,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 033 981,00</b>	<b>633 212,00</b>	<b>541 931,00</b>	<b>541 931,00</b>	<b>1 175 143,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	40 495,00		94 227,00	94 227,00	94 227,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	10 069,00		10 063,00	10 063,00	10 063,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>50 564,00</b>		<b>104 290,00</b>	<b>104 290,00</b>	<b>104 290,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 084 545,00</b>	<b>633 212,00</b>	<b>646 221,00</b>	<b>646 221,00</b>	<b>1 279 433,00</b>
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>274 938,00</b>
--	--	--	--	--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>1 554 371,00</b>
---	--	--	--	--	---------------------

Les recettes propres (autofinancement) et financières servent prioritairement au remboursement du capital des emprunts d'un montant de 67 965.94 € (pour mémoire, 66 272.85 € 2023).

Les recettes financières de l'exercice sont estimées à 74 900 € de FCTVA et 50 000 € de taxes d'aménagement.

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 243 201 €.

Le virement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement à celle d'investissement est de 94 227 €.

Les autres principales recettes sont des subventions et des fonds de concours obtenus pour le financement de travaux.

La vente d'un terrain pour la réalisation de la ZAE de la Grisière (400 000 €) et la vente d'un terrain pour la réalisation d'une résidence habitat nouvelle génération pour les seniors (146 000 €) contribuent également à l'équilibre du budget.

Le total des prévisions des recettes d'investissement est de **1 554 371 €**.

### III/ Vue d'ensemble du budget 2024

Le Conseil Municipal a voté le budget 2024 au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, avec la reprise des résultats de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 461 792 €	1 461 792 €
Section d'investissement	1 554 371 €	1 554 371 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 016 163 €</b>	<b>3 016 163 €</b>

### IV/ Encours de la dette du budget 2024

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
399 140.28 €	337 657.85 €	274 625.26 €	209 996.34 €	143 723.49 €	75 757.55 €

L'annuité à payer pour l'exercice 2024 s'élève à 71 150.44 €.

Pour rappel, le dernier emprunt a été contracté en 2006.

L'état pluriannuel des emprunts traduit une extinction de la dette en 2026.

### Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031
06001	Salle multisports	47 864,52	47 864,52	47 864,52	47 864,52	11 966,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20161	Refinancement prêt BPBFC	23 285,92	23 285,92	23 285,92	17 464,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SELECTION</b>		<b>71 150,44</b>	<b>71 150,44</b>	<b>71 150,44</b>	<b>65 329,09</b>	<b>11 966,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### V/ Les principaux ratios

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		2 025

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		1 565 337,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	670,37
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	721,87
3	Dépenses d'équipement brut / population	733,48
4	Encours de dette / population (2) (3)	43,27
5	DGF / population	103,68
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	45,89 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97,59 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	101,61 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	5,99 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,13 %

# VI/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel au 01/01/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Adjoint administratif	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>4,00</b>	<b>5,00</b>	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>
Adjoint technique	C	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint du patrimoine ppal 1° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Garde champêtre chef	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>6,00</b>	<b>11,00</b>	<b>18,00</b>	<b>18,00</b>	<b>2,00</b>	<b>18,00</b>

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR INT8600102C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine
- (2) Catégories: A, B ou C
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
- ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année
- Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent le moitié de l'année (soit CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	372	0,00	A A	CDI CDI
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	371	0,00	A A	CDI CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	A A	CDD CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	A 332-23-1*	CDD CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	368	0,00	A A	CDD CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

- (1) CATEGORIES: A, B et C
- (2) SECTEUR ADM: Administratif.  
TECH: Technique.  
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S: Social.  
MS: Médico-social.  
MT: Médico-technique.  
SP: Sportif.  
CULT: Culturel.  
ANIM: Animation.  
POL: Police.  
POMP: Sapeurs-pompiers.  
X: Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT: Moitié du contrat (code général de la fonction publique - CGFP).  
332-23-1\*: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2\*: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24: Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.  
332-11: Remplacement d'un fonctionnaire adonné à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14: Vacances temporaires d'un emploi.  
332-8-1\*: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2\*: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3\*: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 300 habitants.  
332-8-4\*: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5\*: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 11, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6\*: Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
332-9: Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11: Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concubine remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326, 352: Modalités particulières - recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L. 352).  
343-1 - 343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1 - 333-10: Collaborateurs de cabinet.  
333-12: Collaborateurs de groupes d'élus.  
A: Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).
- (6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-A, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 et 333-12 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Le montant des dépenses du chapitre 012 « **Charges de personnel et frais assimilés** » est estimé à 623 000 € en 2024. Une compensation est prévue en recettes de fonctionnement au compte 6419 (remboursements des arrêts maladie du personnel) à hauteur de 14 600 €.



Le Maire d'HURIGNY,  
Dominique DEYNOUX.

Certifié exécutoire  
pour avoir été reçu à la Préfecture  
le .....1.1.AVR.2024  
et publié, affiché ou notifié  
le.....1.1.AVR.2024.



Le Maire  
Dominique DEYNOUX

